

**Objet : Procédure de modification du PLUi
Transmission aux communes**

Le lundi 4 juillet 2022

Madame, Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 15 octobre 2020, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Pays d'Opale a autorisé le Président à prescrire une procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal V2.

Conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser, dans le lien de téléchargement ci-dessous, le dossier complet pour consultation avant enquête publique :

<https://www.swisstransfer.com/d/00a015b1-19dd-473a-85f2-dbd1faf5e987>

Le lien est disponible jusqu'au 31/07/22.

Je vous prie de croire Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Vu le DGS :



Le Vice-Président délégué,

Eric BUY

